

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Deuxièmement, nous pensons qu'en surveillant attentivement les activités, la viabilité économique et la capacité de concurrence dans des secteurs donnés, de sociétés faisant des affaires au Canada et aux États-Unis, on aiderait grandement les sociétés canadiennes en mesure de concurrencer avec succès celles des États-Unis.

Enfin, comme nous avons entendu beaucoup de gens déclarer que cet accord de libre-échange entraînerait de graves problèmes et pressions sur le plan agricole, nous avons estimé que ce comité devrait également surveiller attentivement ce secteur.

Je désire expliquer plus longuement quelques-uns de ces points. Premièrement, permettez-moi de vous parler de la question de l'adaptation. Il est très clair que, chaque fois qu'il est question d'établir une entente de libre-échange, il faut accorder une attention très sérieuse à des programmes d'adaptation résultant de cette situation.

On a beaucoup parlé du pacte de l'automobile au cours des années où nous avons débattu cet accord de libre-échange. Il faudrait se rappeler que ce pacte recommandait entre autres, un programme d'adaptation important, utile et très généreux. Le programme de prestations d'aide de transition indiquait clairement que tout travailleur ayant perdu un emploi en raison d'une perturbation du marché attribuable au Pacte de l'automobile bénéficierait d'une aide financière en vertu de ce programme. En fait, c'est pourquoi, en fin de compte, les syndicats du pays ont accueilli le Pacte de l'automobile avec enthousiasme.

Nous considérons le Pacte de l'auto comme un accord sectoriel qui contient des garanties protégeant les emplois canadiens mais il a quand même entraîné de très importantes mesures d'adaptation.

On peut en dire autant des négociations de Tokyo entourant la libéralisation du commerce. Il y a eu par exemple le programme de prestations d'adaptation de la main-d'œuvre, qui a été lancé pour offrir des prestations de retraite aux travailleurs des industries touchées. Il s'agit là aussi d'une mesure très importante au bon déroulement de la libéralisation du commerce.

Certaines personnes et même certains défenseurs de l'Accord ont laissé entendre que celui-ci entraînerait des perturbations considérables au chapitre de l'emploi. Par exemple, dans le rapport du Conseil économique, lequel est en faveur de l'Accord, même le scénario le plus optimiste débouche sur la perte de 188,000 emplois. Voilà une question qui ne peut être ignorée.

Il faudrait à tout le moins suivre de près ce qui arrive à ces travailleurs pour être en mesure d'intervenir rapidement si les programmes d'adaptation leur sont préjudiciables, à eux, à leur collectivité ou à leur employeur.

Par exemple, il est clair que l'un des gros producteurs d'une ville de taille moyenne de ma circonscription devra sans doute fermer boutique par suite de cet Accord. Cela signifie la perte de 550 emplois dans une ville de 8,000 habitants. L'effet peut être dévastateur. Il faut donc porter attention aux problèmes d'adaptation des travailleurs et des collectivités.

La question de la concurrence, dont je traite au deuxième article de cet amendement, est particulièrement importante. Nous avons, par exemple, un sondage détaillé réalisé par

l'Association des manufacturiers canadiens. Cette enquête montre que moins de 12 p. 100 des entreprises interrogées avaient analysé l'Accord de libre-échange en détail. Elles ne savent donc pas à quoi ressemblera la concurrence lorsqu'elles pénétreront dans ce nouvel environnement commercial. L'enquête révèle aussi que si la valeur du dollar canadien montait jusqu'à 85 cents, 67 p. 100 de ces entreprises trouveraient difficile de soutenir la concurrence avec les États-Unis. On dira que le dollar ne risque guère de s'apprécier autant mais le fait est qu'il s'est apprécié de près de 6 cents au cours des six derniers mois. Il est donc tout à fait possible qu'il progresse encore de 4 cents et qu'il place 67 p. 100 des sociétés membres de l'AMC en situation de désavantage par rapport aux États-Unis. Par conséquent, nous avons besoin d'un comité qui surveillera la situation et préparera la réaction à ce genre de scénario.

● (1240)

Enfin, j'aimerais parler brièvement des pressions sur l'agriculture qui ont été portées à l'attention de notre comité. Il faudra là aussi exercer une surveillance étroite pour pouvoir parer à toute éventualité. Dans leur présentation, les représentants des syndicats du blé des Prairies, qui représentent plus de 130 000 agriculteurs au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, ont déclaré en substance ce qui suit:

Les trois syndicats craignent les changements susceptibles de toucher, le système de commercialisation des grains et les répercussions que ces changements peuvent avoir sur la capacité des agriculteurs de l'Ouest canadien de soutenir la concurrence.

Nous craignons de perdre l'avantage que représente le tarif du Nid de corbeau pour les produits à destination des États-Unis qui transitent par les ports du Pacifique.

Nous craignons que l'administration américaine interprète le paragraphe 705(5) de manière à reconnaître aux États-Unis le droit de restreindre l'accès des céréales canadiennes à leurs marchés tout en augmentant leurs exportations vers le Canada.

Nous nous inquiétons des pressions, qui pourraient être exercées, aux États-Unis pour que la Commission canadienne du blé publie son prix de vente exact...

Par ailleurs, la *Saskatchewan Wheat Board* craint que les engagements en matière d'énergie envers les États-Unis n'entraînent à l'occasion une pénurie par rapport aux besoins intérieurs de l'agriculture, et qu'à cause de la nouvelle réglementation concernant les investissements, le Canada abandonne le contrôle de nombreuses institutions essentielles à l'agriculture canadienne à des sociétés étrangères qui connaissent mal notre industrie ou qui ne tiendront pas compte de ses besoins particuliers.

Nous voyons donc que dans tous ces domaines, on risque de faire face à des problèmes cruciaux au Canada.

Je demande instamment aux conservateurs de considérer objectivement cet amendement et d'admettre qu'il s'agit d'une tentative constructive pour améliorer la situation canadienne dans l'éventualité de l'application de l'Accord de libre-échange. Nous n'approuvons pas cet accord, mais il s'agit ici, néanmoins, d'un amendement constructif qui vise à améliorer notre situation si nous devons faire face à des pressions sérieuses dans le domaine de l'agriculture, ou à des pressions préjudiciables pour nos communautés et nos travailleurs; et si nous devons faire face à une situation concurrentielle moins favorable pour nos industries, ce qui risque d'être le cas, selon l'Association des manufacturiers canadiens, si la valeur du dollar